

LA FILIÈRE VOLAILLE FRANÇAISE LANCE LE « PACTE AMBITION ANVOL 2025 »

OBJECTIF : RÉPONDRE À TOUTES LES ATTENTES DU MARCHÉ FRANÇAIS

En 2019, la volaille confirme son succès en France : c'est la viande qui a connu la plus forte croissance du marché avec une progression de 3% des volumes de ventes de poulet par rapport à 2018.

Face à ce succès, les professionnels de la filière française réunis au sein d'ANVOL, doivent répondre à deux enjeux majeurs : d'une part contrer le développement des importations, puisque 45 % des poulets consommés en France sont importés, et d'autre part répondre aux nouvelles attentes sociétales et aux préoccupations croissantes des citoyens pour le bien-être animal.

Face aux nouvelles attentes sociétales, la filière lance un plan d'action volontaire, avec des objectifs précis à atteindre d'ici 5 ans baptisé « Pacte Ambition Anvol 2025 ».

Concernant la lutte contre les importations, la filière avance en appliquant son plan de filière avec 630 millions d'euros investis sur les deux dernières années. En complément, les professionnels demandent aux pouvoirs publics de n'accepter aucun nouvel accord international, de renforcer l'aide aux investissements dans les poulaillers et d'étiqueter l'origine des viandes.

« Pacte Ambition Anvol 2025 » : 5 ans pour valoriser l'excellence française

La filière française franchit aujourd'hui un nouveau cap pour valoriser son excellence et lutter contre les importations à bas coûts. Elle se distingue en effet de ses voisines en proposant des élevages à taille humaine, une qualité sanitaire exemplaire, des engagements concrets en matière de bien-être animal, une large diversité d'espèces, plusieurs modes de production, dont 20 % de plein air, contre 5 % maximum dans les autres pays européens. Pour maintenir son modèle unique en son genre, la filière a aujourd'hui décidé d'aller au-delà de son Plan de Filière. Il s'agit de répondre aux attentes des consommateurs-citoyens en prenant des engagements volontaires à travers 6 objectifs précis à atteindre d'ici 5 ans. Ce nouveau plan d'action, baptisé « Pacte Ambition Anvol 2025 », vise à :



- 1 **Répondre à toutes les attentes de tous les circuits** en proposant des volailles standards ou sous démarche qualité (Label Rouge, bio, CCP - *Certification de Conformité Produit* - et peut-être bientôt ECC - *European Chicken Commitment*) selon les besoins de la consommation à domicile et de la RHD.
- 2 **Un accès à la lumière naturelle pour 50 % des volailles** : 20 % élevées dans des systèmes avec parcours extérieurs et 30 % dans des poulaillers équipés de fenêtres.
- 3 **100 % des élevages engagés dans l'amélioration des bonnes pratiques** : déploiement de deux applications, l'une pour un audit complet des élevages (EVA) et l'autre concentrée sur le bien-être animal (EBENE).
- 4 **Zéro déforestation pour une alimentation sûre et durable** : participation des entreprises de nutrition animale à la plateforme DURALIM pour développer les approvisionnements en matières premières françaises (80 % aujourd'hui) et augmenter leur concentration protéique.
- 5 **-60 % d'antibiotiques en 15 ans** : poursuite de la diminution de l'utilisation des antibiotiques avec un objectif de -5 % de réduction supplémentaire d'ici 2025 pour atteindre -60 % vs 2011.
- 6 **Maintien des exploitations à taille humaine** : il s'agit de maintenir la dimension familiale des élevages, composés en moyenne de 2 poulaillers pour un total de 40 000 volailles, tandis que ce nombre atteint plus de 60 000 volailles dans les autres pays européens et jusqu'à 1 million dans des pays comme le Brésil ou l'Ukraine.

Les professionnels demandent une indispensable défense de l'origine France face aux risques internationaux

Afin de lutter contre les importations de volailles à bas coût et de valoriser le savoir-faire de la filière française auprès des consommateurs, l'Interprofession ANVOL en appelle au Gouvernement. Elle se félicite de la prochaine parution du décret sur l'obligation d'identifier l'origine des viandes de volaille en restauration hors domicile. Toutefois, elle souhaite aller au-delà. Elle demande un étiquetage pérenne de l'origine des viandes, pour tous les circuits de distribution à l'échelle européenne. Par ailleurs, ANVOL demande que la limitation des volumes de promotion, désormais fixée à 25 % par la loi Egalim, soit révisée afin de permettre aux volailles Label Rouge de renouer avec la croissance.

Enfin, la filière demande à la Commission européenne de ne pas ouvrir de nouvelles négociations commerciales qui entraîneraient une augmentation des importations de poulets dans l'UE. Un accord avec les USA serait indécent ! L'Europe doit en effet déjà faire face à l'arrivée de poulets venus du Brésil, de la Thaïlande et d'Ukraine... c'est plus que suffisant ! D'autant que la filière européenne va déjà devoir « absorber » le BREXIT.



SOMMAIRE

[Infographies]

**LES CHIFFRES DE LA FILIÈRE EN UN CLIN D'ŒIL
PLAN ANVOL AMBITION 2025 : LES OBJECTIFS EN IMAGES**

p.4

[Engagement]

**PACTE ANVOL AMBITION 2025 :
DES ENGAGEMENTS VOLONTAIRES POUR RÉPONDRE
AUX NOUVELLES ATTENTES SOCIÉTALES**

p.6

[Consommation]

**TOUJOURS PLUS DE VOLAILLES
DANS LES ASSIETTES DES FRANÇAIS**

p.13

[Production]

**LA PRODUCTION DE VOLAILLES
EN FRANCE ATTEINT UN PALIER**

p.17

[International]

**STABILISER PUIS RECONQUÉRIR DES PARTS
DE MARCHÉ SUR L'IMPORTATION**

p.19

[Point d'étape]

**PLAN DE FILIÈRE : LES PROFESSIONNELS
ENREGISTRENT LEURS PREMIÈRES AVANCÉES**

p.23





100 000
emplois directs



dont **34 000**
dans les élevages



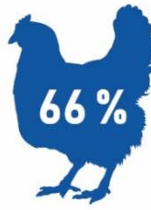
28 000 poulaillers



6,8 milliards
d'euros de CA en « sortie abattoir »

Une production caractérisée par la **diversité**

(pintades,
cailles, pigeons)



1 volaille sur 4
produite sous démarche de qualité



Augmentation de la consommation
de volaille en France



2^e viande
consommée en France

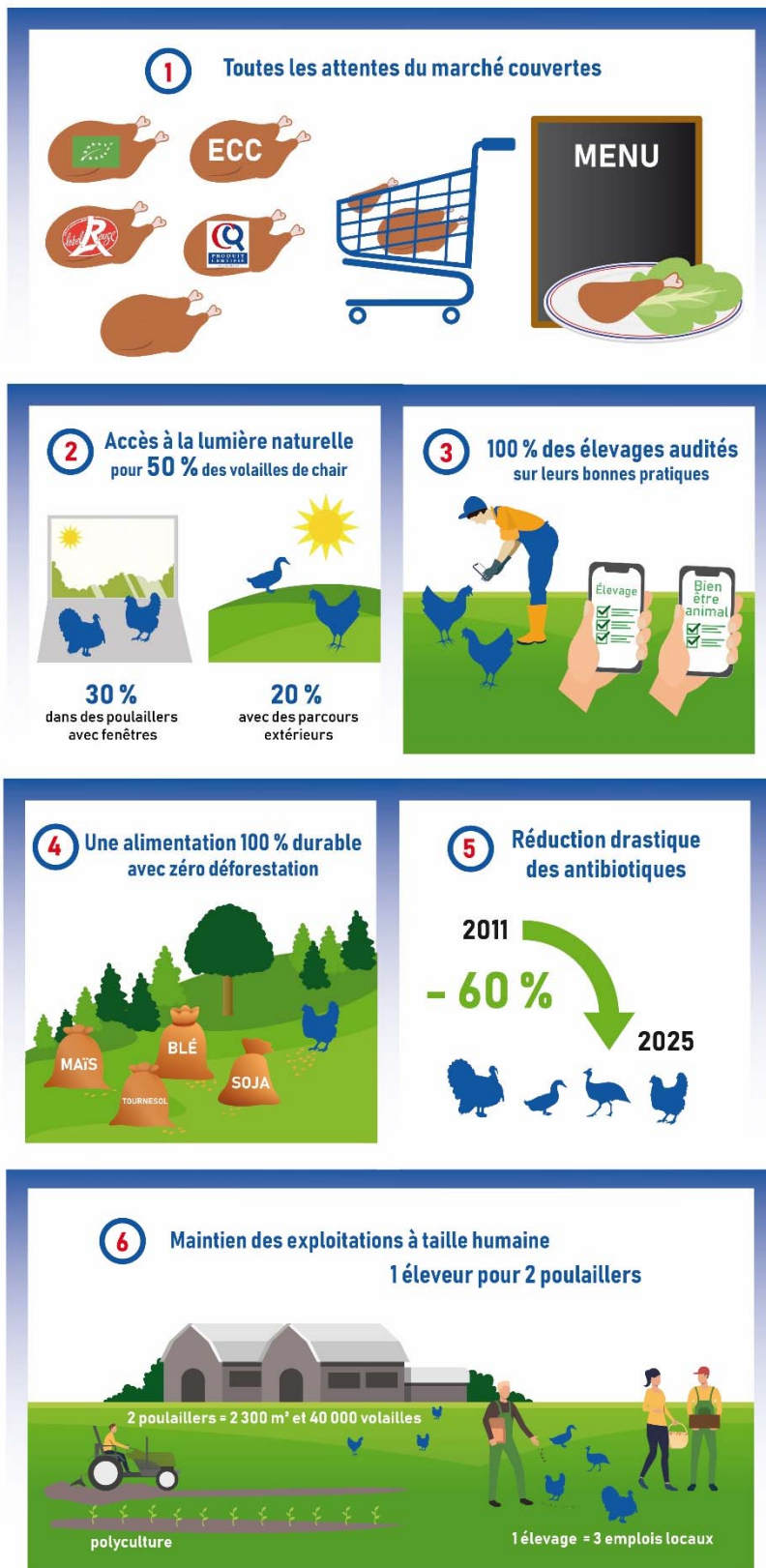
Hausse des importations
de poulet en France

25 %
en 2000

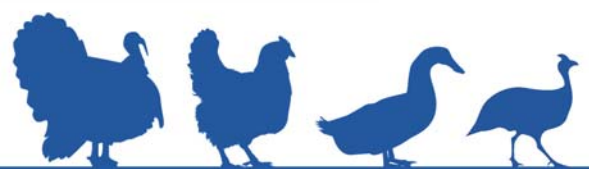


Pacte ambition ANVOL 2025

La filière française des volailles de chair s'engage en 6 objectifs précis



Source : ANVOL 2020 - © ADCCOM-PP



[Engagement]

PACTE ANVOL AMBITION 2025 : DES ENGAGEMENTS VOLONTAIRES POUR RÉPONDRE AUX NOUVELLES ATTENTES SOCIÉTALES

Pacte Anvol Ambition 2025 : une démarche volontaire

Pour répondre aux nouvelles attentes sociétales tout en préservant une diversité de modes de production français unique en Europe, ANVOL a décidé d'initier un grand plan d'action à horizon 2025. Cette initiative volontaire vise à répondre à toutes les attentes des consommateurs français. En parfaite ligne avec le plan de filière, ce pacte vise, en premier lieu, à reconquérir des parts de marché sur les volumes de volailles importés (45% du poulet consommé en France est importé).

6 objectifs précis fixés à horizon 2025

1 Toutes les attentes du marché couvertes

La filière Volailles Française s'engage à répondre à l'ensemble des demandes du marché français, que ce soit pour la consommation à domicile ou pour la restauration hors foyer (commerciale, scolaire, d'entreprise, fast food, ...).

Il s'agit donc pour les professionnels d'être en mesure de proposer des volailles entières ou en morceaux, issues d'élevages standards ainsi que sous cahier des charges : Label Rouge, bio, ECC (European Chicken Commitment), CCP (Certification Conformité Produit).



Les attentes sont en effet différentes selon les circuits de distribution et la filière se doit d'y répondre pour contrer les importations massives de poulets à faibles coûts. En particulier, si les démarches de qualité sont plébiscitées sur les poulets entiers achetés en magasins, le poulet standard reste encore majoritaire lorsque les consommateurs portent leur choix sur les découpes. De plus, ces poulets sont également largement utilisés dans la fabrication de plats préparés ainsi que dans la plupart des établissements de restauration hors foyer, qui voient leur consommation fortement augmenter ces dernières années. Donc, si la filière veut répondre à toutes les attentes du marché, elle doit non seulement développer ses volailles sous démarche de qualité, mais également ses volailles standards.



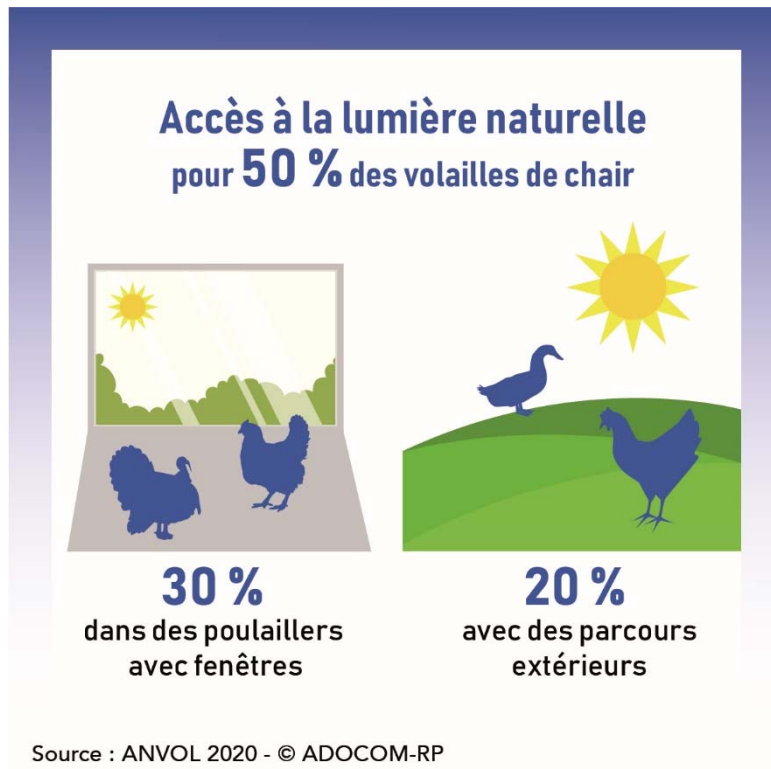


50 % des volailles de chair élevées dans des poulaillers avec de la lumière naturelle

Pour répondre aux attentes des consommateurs en matière de renforcement du bien-être animal, la filière française s'engage à élever plus de 50 % de ses volailles avec un accès à la lumière naturelle d'ici à 2025 :

- **20%** de volailles dans des **systèmes avec parcours** : Label Rouge ou agriculture biologique. Aujourd'hui, 15 % des volailles sont élevées en Label Rouge et 2% en bio en France.
- **30 %** de volailles élevées dans **un poulailler offrant de la lumière naturelle** (fenêtres) et des perchoirs. Aujourd'hui, 15% des volailles sont élevées dans des poulaillers offrant de la lumière naturelle. Cela signifie que 15 % supplémentaire du cheptel va évoluer vers ce système.

En complément, pour répondre aux demandes spécifiques de la Restauration Hors Domicile et de l'Industrie Agroalimentaire, la filière doit continuer à proposer des volailles d'entrée de gamme en production standard. En effet, la France doit aussi produire des volailles à un tarif accessible au plus grand nombre pour contrer les importations (45% du poulet consommé en France est importé).



European Chicken Commitment : la filière prête à s'engager

Un certain nombre de distributeurs et restaurateurs s'est engagé à commercialiser des produits qui respectent ce cahier des charges. Il prévoit notamment :

- Au stade élevage : des souches à croissance intermédiaire, une densité maximale de 30 kg poids vif/m², la présence de lumière naturelle, de perchoirs et substrats à piquer dans les poulaillers et un contrôle par un organisme tiers
- Au stade abattoirs : un étourdissement par atmosphère contrôlée

Aussi, la filière française est prête à mettre en œuvre ce cahier des charges. La démarche ECC viendra compléter la segmentation déjà proposée par la Filière, volailles standards, CCP, Label Rouge et BIO.

De fait cette démarche ECC viendra s'inscrire entre la production standard et les SIQO (Signe d'Identification de l'Origine et de la Qualité). Les estimations effectuées par l'ITAVI montrent que le surcoût de l'ECC par rapport à une production standard s'élève aujourd'hui à 27% pour le poulet sortie élevage. Compte tenu de la spécificité des souches intermédiaires (moins de rendement en viande), ce surcoût est évalué à 40% à la sortie abattoir sous réserve de valoriser l'ensemble des morceaux en ECC. Dans le cas où seul le filet est valorisé en ECC, ce surcoût grimpe à 59%. Ces coûts sont évalués sur la base des données 2019.

Notons toutefois que cette approche ne sera pas accessible à tous les abattoirs compte tenu des coûts liés à la mise en place d'un système d'étourdissement par atmosphère contrôlé. Les professionnels estiment qu'en France, moins de 10% des abattoirs pourront le faire (moins de 10 abattoirs sont équipés à ce jour).

Enfin, la mise en place d'une filière ECC doit être anticipée de 18 mois pour permettre la réalisation des investissements nécessaires et assurer la production de reproducteurs correspondant au cahier des charges.



3 100 % des élevages engagés dans l'amélioration des bonnes pratiques

La filière a récemment adopté deux nouvelles applications afin de permettre aux organisations de production d'évaluer et d'accompagner les éleveurs dans l'amélioration de leurs pratiques au quotidien.

- La première application, nommée **EVA**, permet d'effectuer un **audit complet de l'élevage** en matière de bien-être animal, de préservation de l'environnement, de biosécurité, de droit du travail... et de déterminer les points d'amélioration à apporter si nécessaire. Cette démarche est accréditée COFRAC (contrôle par un organisme indépendant). D'ici 2025, 100 % des élevages de volailles standards en filière organisée seront audités annuellement sur leurs bonnes pratiques. Aujourd'hui, 80% sont contrôlés. Parallèlement, et depuis 60 ans, les cahiers des charges des filières Label Rouge et BIO sont contrôlés par des organismes certificateurs. Aussi, à horizon 2025, 100% des élevages seront contrôlés par un organisme tiers.
- La deuxième application, nommée **EBENE**, se concentre sur le **bien-être animal**. La méthode repose sur des bases scientifiques solides. Elle a été construite en étroite collaboration avec des scientifiques, des professionnels de l'élevage ainsi que des ONG œuvrant pour la protection animale : Welfarm et CIWF. Les critères d'évaluation d'EBENE sont ainsi basés sur les 5 libertés de l'animal reprises par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale : liberté physiologique, liberté sanitaire, liberté environnementale, liberté psychologique et liberté comportementale. Les résultats de l'évaluation sont immédiats et l'éleveur se voit préconiser, si besoin, des mesures d'amélioration directement sur son smartphone. L'application ÉBÈNE va évoluer pour pouvoir être introduite comme un module dans les applications de contrôle existantes, notamment dans l'application EVA.



Source : ANVOL 2020 - © ADOCOM-RP



4 Zéro déforestation pour une alimentation sûre et durable

L'alimentation des volailles est au cœur des attentions des professionnels, car elle est essentielle pour leur bien-être. Elle représente plus de 70% des coûts de l'élevage et contribue à la compétitivité de la filière. En France, 98% des aliments composés pour les volailles sont produits par des entreprises françaises de nutrition animale certifiées OQUALIM, certifiant du respect des bonnes pratiques d'hygiène et des règles de traçabilité, garantissant un niveau de sécurité sanitaire renforcé.

Le secteur participe également à la plateforme DURALIM, qui travaille à une alimentation des animaux d'élevage 100% durable, avec un objectif zéro déforestation au plus tard en 2025. Aujourd'hui, les matières premières utilisées par les entreprises de nutrition animale sont très majoritairement issues de l'agriculture française, à près de 80%. Elles s'attachent à valoriser les céréales françaises et sont mobilisées pour une stratégie française de développement de matières premières riches en protéines qui font encore défaut sur le territoire. Il s'agit notamment d'augmenter la quantité de matières premières françaises à disposition (soja, protéagineux), et d'augmenter la concentration protéique des matières premières par des procédés technologiques.



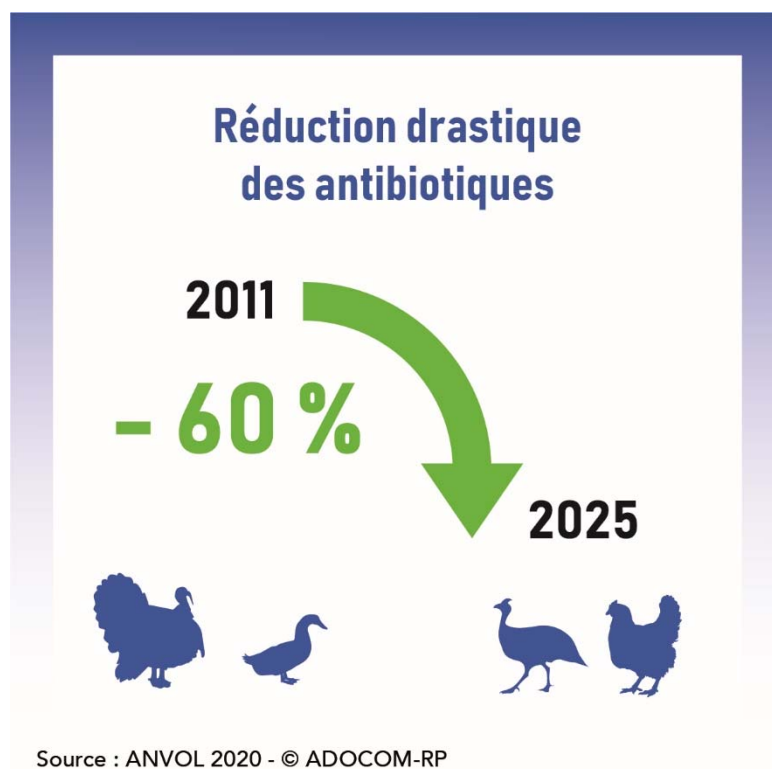
Source : ANVOL 2020 - © ADOCOM-RP



5 -60 % d'antibiotiques utilisés en 15 ans

Grâce à l'amélioration du bien-être et à un suivi quotidien des animaux, la France a baissé de 55% l'utilisation des antibiotiques dans les élevages français en 8 ans, entre 2011 et 2019. Cette évolution remarquable montre l'incroyable énergie que mettent les éleveurs à améliorer en permanence les conditions d'élevage de leurs animaux. D'ici 5 ans, en 2025, ils se sont fixés pour objectif de diminuer encore leur utilisation de 5%. Ainsi, entre 2011 et 2025, ils auront réduit de 60% leur utilisation des antibiotiques.

L'amélioration des conditions d'élevages permet de diminuer l'utilisation des antibiotiques, auxquels les éleveurs ont uniquement recours pour soigner les animaux en cas de maladies. S'il est nécessaire de les soigner, les éleveurs font appel à un vétérinaire qui pourra prescrire des médicaments pour une durée déterminée. Lorsque c'est le cas, les éleveurs ont l'obligation de respecter une période de retrait assurant que tout résidu soit totalement éliminé par l'animal avant sa mise sur le marché. Les volailles proposées à la consommation ne contiennent donc pas d'antibiotiques.



6 Des exploitations à taille humaine

En France, les élevages de volailles sont très majoritairement des exploitations familiales, qui sont souvent également engagées en polyculture, avec à leur tête des femmes et des hommes, chefs d'exploitation, qui travaillent quotidiennement sur leurs exploitations. Ils participent à ce titre au dynamisme économique des territoires ruraux : un éleveur à temps plein sur son élevage permet de faire vivre 2 emplois supplémentaires sur le territoire. C'est la raison pour laquelle la taille moyenne des élevages en France est nettement inférieure à celle des autres pays.

En moyenne, une exploitation française standard compte deux poulaillers, d'une surface totale de 2 300 m² pour 40 000 volailles. Une exploitation Label Rouge compte deux à trois bâtiments de 400 m². En Europe, la taille moyenne des exploitations est plus importante et les élevages abritent la plupart du temps plus de 60 000 volailles. La taille des élevages est encore plus importante dans des pays comme le Brésil ou l'Ukraine, où il peut y avoir jusqu'à 1 million de volailles sur un seul site.

Or, aujourd'hui, plus du tiers de la consommation de volaille et près de la moitié de la consommation de poulets sont importés. En effet, ces différences d'échelle amènent des différences de coût de production. Le coût de production d'un poulet français est près de deux fois supérieur aux coûts de production d'un poulet brésilien ou ukrainien.

ANVOL souhaite donc mettre en avant le modèle de production français auprès des consommateurs-citoyens et lever les blocages qui se multiplient pour l'installation de nouveaux poulaillers dans la campagne française.

Un guide à l'installation de nouveaux poulaillers et des formations pour favoriser le dialogue entre les éleveurs et les citoyens voisins de ces futurs poulaillers sont en cours d'élaboration.



Source : ANVOL 2020 - © ADOCOM-RP



[Consommation]

TOUJOURS PLUS DE VOLAILLES DANS LES ASSIETTES DES FRANÇAIS

La volaille conforte sa place de n°1 dans le monde

(Source : OCDE / FAO)

La viande de volaille est plébiscitée par les consommateurs du monde entier. En 2017, elle est passée devant la viande de porc au titre de la viande la plus consommée au monde ! Et son développement n'est pas près de s'arrêter : d'après l'OCDE, sa consommation devrait continuer de croître de 1,5 % par an jusqu'en 2027.

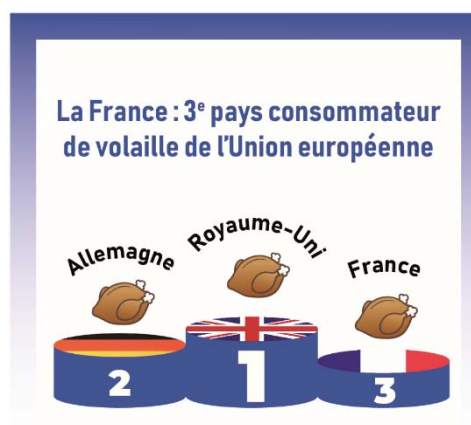


Source : Itavi - © ADOCOM-RP

La France : 3^e pays consommateur de volailles en Europe

(Source : Itavi d'après Eurostat, SSP, Dofra, Mapama, Destatis, Istat)

La consommation totale de volaille s'établit en France en 2019 à près de 1,86 million de tonnes, soit 27,8 kg par habitant, équivalent à une fréquence de consommation d'environ deux fois par semaine. La France se place ainsi au 3^e rang des pays consommateurs de volaille de l'Union européenne, derrière le Royaume-Uni (2,6 millions de tonnes, soit 40 kg/an/hab) et l'Allemagne (1,9 million de tonnes, soit 23 kg/an/hab).



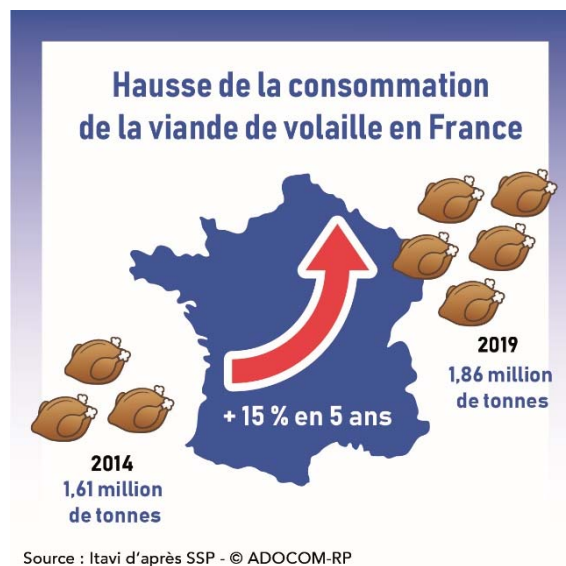
Source : Itavi d'après Eurostat, SSP, Dofra, Mapama, Destatis, Istat - © ADOCOM-RP



La volaille continue de gagner du terrain en France

(Source : Itavi - SSP)

Sur la deuxième marche du podium des viandes les plus consommées en France, derrière le porc, la volaille tire son épingle du jeu dans le difficile contexte que connaît aujourd'hui le marché des produits carnés. En un an, de 2018 à 2019, la consommation totale des volailles en France, tous circuits confondus (Restauration Hors Domicile, Grandes et Moyennes Surfaces, circuits spécialisés), a enregistré une croissance de 4% pour atteindre 1,86million de tonnes. En 5 ans, la consommation globale a progressé de +15%, marquée par une très nette progression de la Restauration Hors Domicile. En effet, selon Kantar Worlpanel, les achats au rayon volailles sont restés stables en 2018 vs 2017 et se tassent à -0,5 % sur 12 mois à fin novembre 2019.



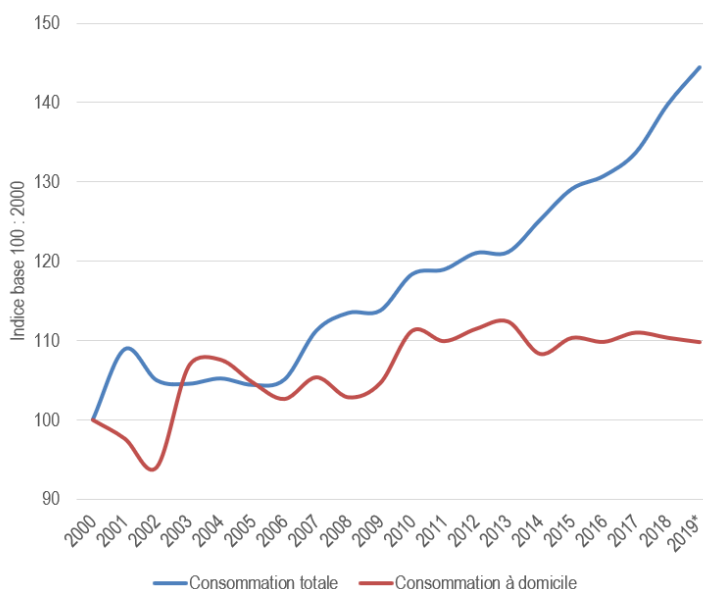
Estimations 2019 : la consommation poursuit sa progression

(Source : Itavi d'après SSP)

D'après les prévisions ITAVI, la consommation totale de viande de volaille en France devrait s'établir à 27,8 kg par habitant en 2019, soit une hausse de 3,8% par rapport à 2018.

Consommation de volailles

Développement rapide de la RHD depuis 2013



Source : ITAVI d'après Kantar Worldpanel



Plus de 7 volailles vendues sur 10 sont des poulets

(Source : Itavi d'après SSP - 2018)

Le poulet est la viande de volaille qui connaît le plus de succès en France. Plus de 7 volailles commercialisées sur 10 (72%) sont des poulets. La dinde arrive en seconde position ; elle correspond à 16 % des volailles vendues. Le canard occupe la 3^e marche du podium avec 10% des volailles vendues en France, devant la pintade (1%).



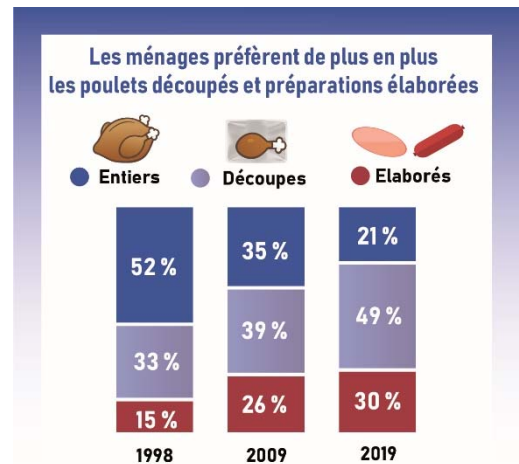


ZOOM sur le poulet dans les achats à domicile

➤ Succès grandissant des découpes et des produits élaborés

(Source : Kantar Worldpanel pour FranceAgriMer – CAM. 11 mois 2019)

Autrefois largement majoritaire dans la consommation des ménages, le poulet entier est en recul ces dernières années. Alors qu'il représentait encore 52% des poulets achetés en 1998, il est passé à 35% en 2009 et 21% en 2019. Une diminution qui a largement profité aux découpes de poulet et aux produits élaborés à base de poulet (panés, charcuterie, saucisses, ...). En effet, sur la période 1998-2019, les ventes de découpes sont passées de 33% à 49% et celles des produits élaborés de 15% à 30%.



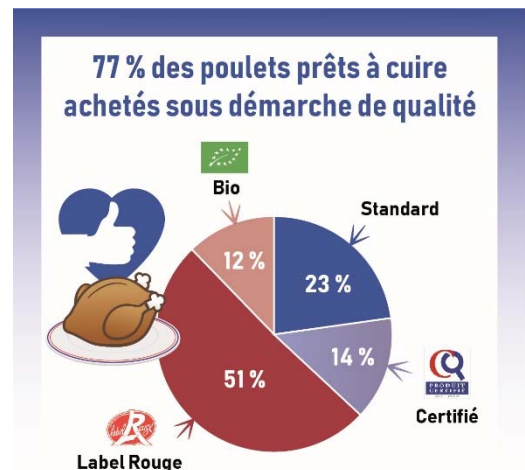
Source : Kantar Worldpanel 11 mois 2019 pour France Agrimer - © ADOCOM-RP

➤ Prêt À Cuire (PAC) : les démarches de qualité plébiscitées

(Source : Kantar Worldpanel pour FranceAgriMer – CAM. 11 mois 2019)

Pour leurs achats de poulets entiers (Prêt À Cuire - PAC), les consommateurs s'orientent vers les produits vendus sous signes de qualité. 77% des poulets vendus pour la consommation à domicile sont en effet des poulets sous démarche qualité en 2019.

Les ménages choisissent majoritairement du Label Rouge (51%) puis du Certifié (CCP - Certification de conformité de produits – 14%) et du Bio (12%).



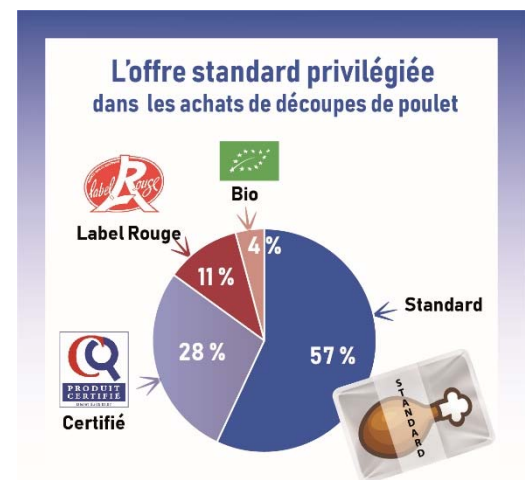
Source : Kantar Worldpanel 11 mois 2019 pour France Agrimer - © ADOCOM-RP

➤ Découpes : le poulet certifié et les signes de qualité et d'origine se développent

(Source : Kantar Worldpanel pour FranceAgriMer – CAM. 11 mois 2019)

Pour les découpes, la part du poulet standard tend à diminuer sur 10 ans (passage de 68% à 57%).

Une diminution qui a largement profité aux découpes certifiées, passée de 17% à 28% dans le même temps.



Source : Kantar Worldpanel 11 mois 2019 pour France Agrimer - © ADOCOM-RP



[Production]

LA PRODUCTION DE VOLAILLES EN FRANCE ATTEINT UN PALIER

La volaille : la viande la plus produite du monde

Source : (Organisation de coopération et de développement économiques – OCDE ; Organisation pour l'alimentation et l'agriculture – FAO ; Food and Agriculture Organization Corporate Statistical Database – FAOSTAT)

Depuis les années 2000, la production de viande de volaille enregistre la plus forte progression de toutes les viandes dans le monde : son taux de croissance annuel moyen est de 3,4 %, contre 1,6 % pour la viande porcine, 1,5 % pour la viande ovine et 1 % pour la viande bovine.

Selon les estimations OCDE/FAO, la volaille est la première viande produite dans le monde avec 120 millions de tonnes (Mt) devant la viande porcine (119 Mt), la viande bovine (70 Mt) et la viande ovine (15 Mt).

Cette croissance du secteur des volailles est principalement due à la production de poulet qui représente 90 % de la production mondiale en 2018 selon FAOSTAT, tandis que les productions de dinde (5 %) et de canard (4 %) restent plus modestes, même si elles sont également en croissance sur les dix dernières années.

La production des Volailles Françaises à un palier

(Source : Itavi / Eurostat et SSP, Mapama, Defra, Destatis, Istat)

Avec 1,76 million de tonnes de volaille produites en 2019, la France se situe au 4^e rang des pays producteurs en Europe, derrière la Pologne, le Royaume-Uni et l'Espagne.

Dans l'Union européenne, la production de viande de volaille est estimée à 15,5 millions de tonnes en 2019.



2019 : vers un tassement de la production en France

(Source : Itavi d'après SSP)

Pour 2019, la production totale de volaille s'établit à 1,76 million de tonnes en France en diminution de 1,4%



Un large éventail d'espèces de Volailles Françaises

(Source : Itavi d'après SSP)

La France se différencie des autres pays producteurs de volaille de chair par la diversité de son offre. Il s'agit du seul pays au monde à élever toutes les espèces de volaille : pigeons, cailles, pintades, poulets, dindes et canards.

Cependant, le poulet représente la majorité de la production, avec les 2/3 des volailles de chair produites en 2018.

1 Volaille Française sur 4 produite sous démarche de qualité

La part des volailles respectant un cahier des charges Label Rouge, Certification de Conformité Produit ou Bio représente un quart de la production française.

Le poulet est la première production sous cahier des charges (270 000 tonnes) suivi de la dinde (65 000 tonnes).



Zoom sur le poulet produit en France

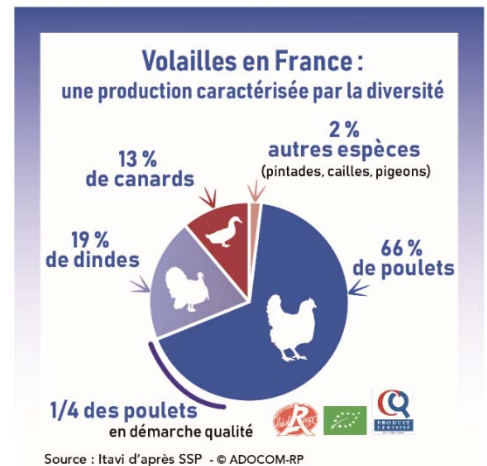
➤ De plus en plus de poulets produits sous démarche de qualité

(Source : Itavi d'après SSP – abattages contrôlés)

Les poulets produits sous démarche de qualité ont progressé en France. En 10 ans, les poulets produits en bio ont doublé, le Label Rouge a progressé de 14 % et le poulet produit sous Certification de Conformité de Produits (CCP) a enregistré une hausse de 18 %.

En 2019, 26% des poulets français sont élevés sous démarche de qualité. Il s'agit en majorité de poulet Label Rouge (16 %) et de poulet sous Certification de Conformité de Produits (8 %). Le poulet bio représente 2 % de la production française.

Le poulet standard représente quant à lui 66 % de la production française, tandis que 8 % de la production est spécifiquement dédiée au poulet grand export, destinée au marché spécifique du Moyen-Orient.



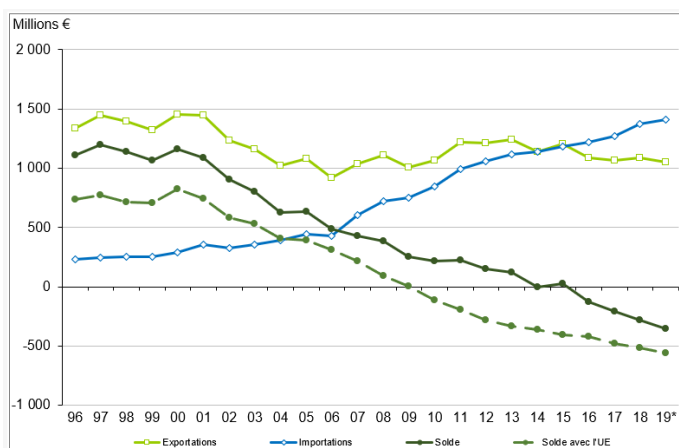
[International]

STABILISER PUIS RECONQUÉRIR DES PARTS DE MARCHÉ SUR L'IMPORTATION

En 2010, 25 % de la production de poulet français était exporté vers les pays du Proche et du Moyen-Orient. Cette offre spécifique ne concerne désormais que 8% de la production française de poulet, en raison notamment de la concurrence de pays comme le Brésil. Cette baisse a été provoquée par l'arrêt des restitutions aux exportations (compensation de la différence entre les prix communautaires et les prix mondiaux).

Le solde de la balance commerciale des Volailles Françaises, excédentaire auparavant, est ainsi devenu déficitaire en 2016.

Dans ce contexte, la filière Volaille Française s'est fixée pour objectif de diminuer ses importations qui représentent aujourd'hui 45 % de la consommation de poulet en France. Il s'agit pour la filière de proposer une offre adaptée à la demande française avec des volailles issues d'une production exemplaire en matière de qualité sanitaire, de bien-être animal et de maillage du territoire.



Origine des viandes : un étiquetage indispensable

Afin de lutter contre les importations et de répondre à la demande des consommateurs en matière d'origine française, ANVOL appelle à un étiquetage pérenne des viandes, et ce, quels que soit leurs circuits de consommation (restauration ou magasins) et à l'échelle européenne. L'identification doit en effet concerner toutes les occasions de consommation, y compris sur les plats préparés, où 60% du poulet est importé.

La profession salue la prochaine parution du décret sur l'étiquetage de l'origine des viandes dans la restauration hors domicile et souhaite que cet étiquetage soit élargi de façon pérenne pour les produits élaborés.



Zoom sur le commerce extérieur de poulet

Les exportations de poulet représentent 29,5 % de la production. Les exportations vers les pays tiers ont subi une forte baisse : entre 2012 et aujourd'hui. Les exportations vers les pays du Proche et Moyen-Orient ont baissé de près de 70 %. En cause, la fin des restitutions aux exportations en 2013 et la concurrence avec le Brésil sur le marché saoudien.



En 2019, les importations de poulet (587 000 tec) sont en hausse de 2,7 % par rapport à 2018, poussées notamment par les hausses en provenance de Pologne (+7,8%) de Belgique (+ 2,6%).

Accords de libre-échange : stop !

Le 28 juin dernier les représentants du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) et de l'Union Européenne sont parvenus à un accord politique définissant le contenu du futur traité de libre-échange entre les deux blocs.

Le Brésil, 4ème producteur mondial de viande de volailles (13,2 millions de tonnes contre 15,1 millions de tonnes dans l'ensemble de l'Union européenne) et 1er exportateur mondial (4,1 millions de tonnes, 30 % du commerce mondial), sera indéniablement le principal bénéficiaire de ce nouvel accord dans le secteur des viandes de volailles. Cet accord prévoit l'ouverture d'un accès au marché européen à droits nuls pour 180 000 tonnes de viandes de volailles.

Or le Brésil bénéficie d'ores-et-déjà d'un accès privilégié au marché européen pour un volume de 443 200 tonnes sur les 898 200 tonnes d'accès privilégié accordé à d'autres partenaires (Thaïlande, Ukraine pour les principaux), soit près de 50 % des volumes. Si en 2018 et 2019, le Brésil a représenté un peu moins de 40 % des importations européenne en provenance des Pays tiers, c'est uniquement lié au renforcement des contrôles aux frontières suite à la découverte de lots de viande de volailles brésiliennes ne répondant pas aux exigences sanitaires élevées de l'Union européenne.

Par ailleurs, cet accord intervient après une série d'autres ouvertures du marché européen des viandes de volailles parmi lesquelles :

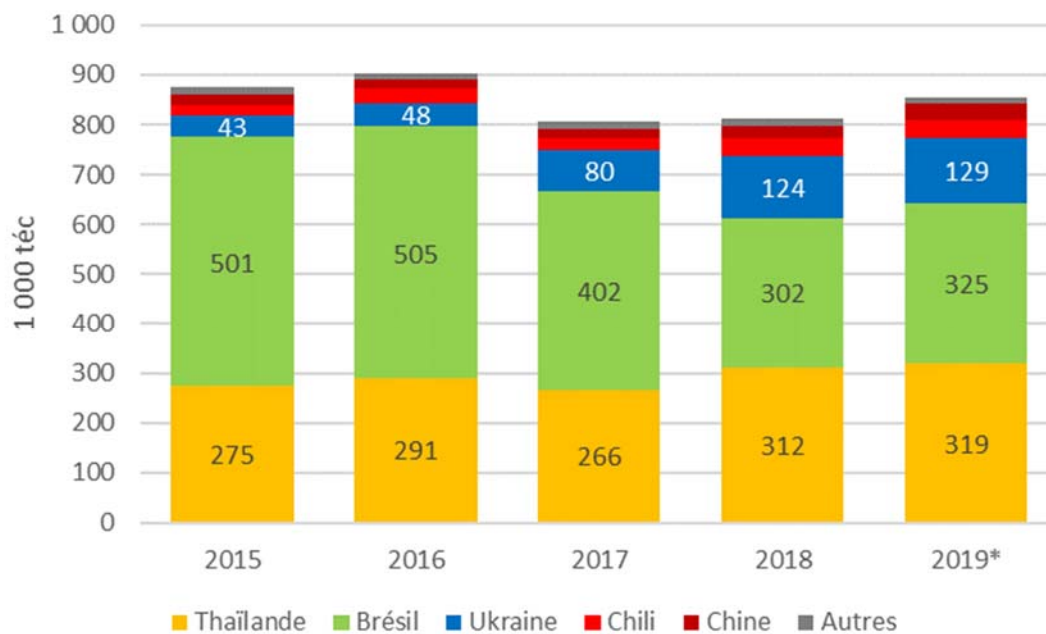
- l'accord d'association UE-Ukraine mis en œuvre dès 2014 qui prévoyait l'ouverture d'un accès aux viandes de volailles ukrainiennes pour un volume de 40 000 tonnes. Les opérateurs ukrainiens ont profité d'une faille dans l'accord pour exporter près de 70 000 tonnes supplémentaires à droits nuls. Cette situation a conduit la Commission européenne à porter à 90 000 tonnes le contingent « viandes de volailles » accordé à l'Ukraine en janvier 2020 ;
- le règlement d'un contentieux à l'OMC entre la Chine et l'UE en 2017 ayant abouti à l'octroi par la Commission européenne d'un accès à droits réduit pour 6 600 tonnes supplémentaires de viandes de volailles en provenance de Chine.

Du fait de l'accumulation de ces ouvertures de marché, c'est aujourd'hui près de 25 % du filet de volailles consommé en Europe qui provient de l'extérieur de l'Union européenne ;



approvisionnement principalement des marchés en pleine croissance comme la restauration hors domicile ou les plats préparés et produits élaborés.

Origine des importations de viandes dans l'Union Européenne

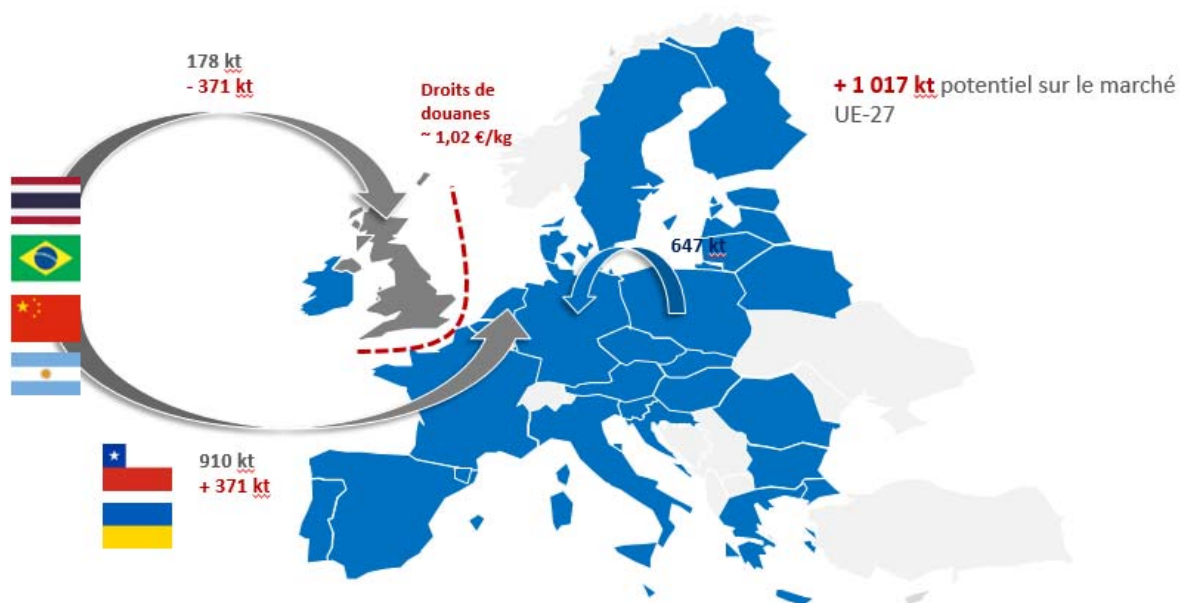


Brexit : un enjeu de 1 million de tonnes de volaille !

Par ailleurs, ces nouveaux accords interviennent alors que les conditions de la future relation commerciale du Royaume-Uni avec l'Union européenne ne sont toujours pas clarifiées. Hors le Royaume-Uni, avec 15 % de la population européenne, pèse pour près de 20 % des volumes de viande de volaille consommé dans l'UE. Près de 25 % de la viande de volaille consommée au Royaume-Uni est importée de l'Union européenne mais aussi de manière significative des Pays tiers.

Le Brexit implique ainsi une redistribution avec l'UE-27 des contingents négociés dans le cadre de l'OMC (Brésil, Thaïlande principalement) et donc des volumes supplémentaires pour l'UE-27 sur un marché réduit tandis que les accès négociés dans le cadre d'accord bilatéraux (Chili, Ukraine, Mercosur pour les principaux) pèseront en totalité sur le marché de l'UE-27. Par ailleurs, certains États membres de l'Union européenne exportent de manière importante vers le Royaume-Uni. C'est le cas notamment de la Pologne dont près de 20 % de la valeur des exportations de viandes de volailles est réalisé sur le marché britannique et dont les produits se retrouveraient sur le marché européen, et français en particulier en cas de rétablissement des droits de douanes.

L'ITAVI a estimé l'impact couplé de redirection des flux en provenance des Pays tiers et des Etats membres vers le marché européen à environ 1 million de tonnes sur un marché réduit de 14,6 à 12,0 millions de tonnes.



Source : ITAVI d'après Eurostat et Commission européenne



[Point d'étape]

PLAN DE FILIÈRE : LES PROFESSIONNELS ENREGISTRENT LEURS PREMIÈRES AVANCÉES

2,7 milliards d'euros d'investissements nécessaires sur 5 ans pour développer la filière

Pour remplir les objectifs qu'elle s'est fixée dans son Plan de Filière déposé auprès des Pouvoirs publics en 2017, la filière avait évalué le besoin en investissements à 2,7 milliards d'euros sur 5 ans :

- 2,3 milliards pour créer ou rénover des poulaillers
- 60 millions pour moderniser les couvoirs
- 300 millions dans les outils d'abattage

630 millions d'euros investis en 2 ans

En 2 ans la filière a investi :

- 200 millions d'euros dans les bâtiments d'élevage
- 30 millions d'euros dans l'accoupage
- 400 millions d'euros dans les abattoirs



De fait, si les investissements dans les outils de transformation ont été très dynamiques, les investissements opérés dans les bâtiments d'élevage sont très inférieurs aux besoins (100 millions par an contre 450 prévus !). Seul un renforcement des aides à la rénovation et à la construction de bâtiments d'élevage dans les régions permettrait d'accélérer cette transition.

+20% de volailles bio entre 2017 et 2018

La filière Volaille Française a pour ambition d'augmenter de 50% ses volumes en Bio et de 15% en Label Rouge d'ici 2022.

Pour le mode d'élevage **bio**, il s'agit de passer, en 5 ans, de 10 millions de volailles à 15 millions annuels et d'encourager la contractualisation amont pour développer les productions végétales biologiques.

Point d'étape : Entre 2018 et 2019, le nombre de volailles élevées en bio a progressé de 20%, passant de 12,6 millions à 14,2 millions.

Concernant les volailles élevées en **Label Rouge**, une augmentation de la production de 15% signifie un passage de 132 millions à 152 millions de volailles élevées sur un an suivant le cahier des charges de cette démarche de qualité.

Point d'étape : Entre 2018 et 2019, le nombre de volailles élevées en Label Rouge est resté stable (130,4 millions de volailles)

Pour réussir à relever son défi d'atteindre 152 millions de volailles en Label Rouge, la filière doit pouvoir compter sur la mise en avant de leurs produits en rayon. Une condition mise à mal par la limitation des promotions de la loi Egalim.



Reconquête de 10 % de parts de marché sur les importations : de lourds investissements nécessaires

La filière s'est fixée pour objectif de reconquérir chaque année 1 point de part de marché sur les volumes importés en volaille standard pour arriver à 10% d'ici 2027.

L'objectif est de gagner en compétitivité sur le segment des découpes (filets, cuisses) destinées au marché d'entrée de gamme, à la restauration et à l'industrie. Ces marchés en croissance ont en effet été préemptés par les pays voisins.

Point d'étape : *Malgré les investissements de la filière pour construire ou rénover des bâtiments d'exploitation et des abattoirs, créer des filières spécifiques pour répondre aux attentes du marché, la progression de la consommation en France est toujours assurée par les importations. En 2018, 45 % du poulet consommé en France était issu d'importations (Source : SSP).*



100 % des éleveurs formés à la biosécurité

La filière Volaille Française a mis en place des mesures de biosécurité depuis de nombreuses années dans le cadre de la lutte contre les salmonelles. Les deux épisodes successifs d'influenza aviaire de 2015/2016 et 2016/2017 l'ont amenée à améliorer son organisation et renforcer ses mesures, dont la création d'une cellule de coordination réunissant les filières volailles de chair, pondeuses, palmipèdes gras et gibiers, des formations, des guides, des outils d'évaluation et de contrôle (application mobile EVA - Évaluation des élevages de volaille).

Point d'étape : *Tous les Guides des Bonnes Pratiques d'Hygiène sont finalisés et 100 % des éleveurs ont suivi une formation dans le domaine. Par ailleurs, la branche professionnelle des abattoirs prépare un kit de formation spécifique à l'activité et des travaux de recherche sont actuellement menés pour une meilleure utilisation des biocides.*



Poursuite de la réduction de l'utilisation des antibiotiques

Entre 2011 et 2017, l'exposition de la Volaille Française aux antibiotiques a diminué de 50%. Cette baisse drastique résulte d'une modification des pratiques de tous les acteurs de la filière et d'un travail de sensibilisation de tous les maillons.

Point d'étape : De 2017 à 2018, les éleveurs ont à nouveau baissé leur utilisation des antibiotiques de 5% supplémentaire. En 7 ans, leur utilisation a ainsi diminué de 55%. Pour continuer à progresser, ANVOL a mis en place en 2019 un observatoire interprofessionnel en lien avec l'ITAVI pour suivre leur utilisation selon les espèces de volailles.

Intégration de nouveaux outils d'audits chez les éleveurs

La filière a récemment adopté deux nouvelles applications mobiles afin de permettre aux organisations de production d'évaluer et d'accompagner les éleveurs dans l'amélioration de leurs pratiques au quotidien : EVA et EBENE.

La première application, nommée EVA, permet d'effectuer un audit complet de l'élevage en matière de bien-être animal, de préservation de l'environnement, de biosécurité, de droit du travail, ... et de déterminer les points d'amélioration. Cette démarche est accréditée COFRAC (contrôle par un organisme indépendant).

Point d'étape : Aujourd'hui 80 % des éleveurs de volailles de chair français ont intégré la démarche.



La deuxième application, nommée EBENE, se concentre sur le bien-être animal. Elle s'inspire de plusieurs protocoles scientifiques d'évaluation du bien-être animal mondialement reconnus comme Welfare Quality® et AWIN. Pour concevoir EBENE, ces méthodes ont été adaptées en étroite collaboration avec des scientifiques, des professionnels de l'élevage ainsi que des ONG œuvrant pour la protection animale : Welfarm et CIWF. Les critères d'évaluation d'EBENE sont ainsi basés sur les 5 libertés de l'animal définies par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale : liberté physiologique, liberté sanitaire, liberté environnementale, liberté psychologique et liberté comportementale. Les résultats de l'évaluation sont visibles immédiatement sur un radar et l'éleveur se voit préconiser, si besoin, des mesures d'amélioration directement sur son smartphone.

Point d'étape : l'application EBENE est en cours de déploiement au sein de la filière.



[Représentativité]

ANVOL : LA DIVERSITÉ DE LA FILIÈRE VOLAILLE FRANÇAISE REPRÉSENTÉE

ANVOL : l'Interprofession représentative de l'ensemble de la filière Volaille Française

ANVOL est l'Association Nationale interprofessionnelle de la VOLaille de chair. Elle a été créée le 18 avril 2018 et officiellement reconnue par arrêté le 3 septembre 2018. Elle regroupe tous les maillons de la filière de l'amont à l'aval, depuis l'accoupage jusqu'à la distribution et la restauration, en passant par l'élevage et l'alimentation des animaux.

ANVOL réunit 20 organisations professionnelles représentant la diversité de la production des Volailles Françaises. En effet, la filière produit un large éventail d'espèces (poulet, dinde, canards à rôtir, pintade, caille et pigeon) dont un quart est produit sous signe de qualité (Label Rouge, Bio, CCP). Elle est organisée de façon à répondre à l'ensemble des attentes, avec une contractualisation qui assure une mise en production en fonction des marchés.



ANVOL : des missions au service du développement de la filière

Les missions d'ANVOL :

- **défendre** la filière Volaille Française
- **partager les données économiques** et créer des indicateurs pertinents
- **coordonner les travaux techniques et scientifiques** pour déterminer les priorités et optimiser les budgets
- **anticiper les crises** en travaillant sur tous les signaux faibles
- **mettre en valeur tous les travaux** effectués par les acteurs de la filière pour faire connaître leurs métiers via les réseaux sociaux
- **créer un réseau** de scientifiques, intellectuels, connaisseurs des filières et pouvant prendre la parole devant le grand public
- **promouvoir la Volaille Française** grâce aux actions de communication pilotées par l'APVF (Association de Promotion de la Volaille Française)

- Bon à Savoir -

La filière Volaille Française :

100 000 emplois et 15 000 entreprises en France

La filière Volaille Française compte environ 100 000 emplois, dont 34 000 dans l'élevage, pour un chiffre d'affaires de 6,8 milliards d'euros en « sortie abattoir ». Représentée par ANVOL, elle couvre un large éventail de métiers répartis dans plus de 15 000 entreprises en France, avec environ :

- 86 entreprises d'**accoupage**
- 314 ateliers de **fabrication d'aliments**
- 14 000 **élevages**
- 651 établissements d'**abattage**
- 400 entreprises de **transformation**



La filière des volailles françaises : un poids économique important



100 000 emplois directs

dont **34 000**
dans les élevages



28 000 poulaillers



6,8 milliards d'euros de CA
en « sortie abattoir »

Source : ANVOL - © ADOCOM-RP





INTERPROFESSION VOLAILLE DE CHAIR



[@Interpro_Anvol](https://twitter.com/Interpro_Anvol)

L'équipe ADOCOM vous remercie de votre attention
et de la mention ANVOL comme source des informations contenues dans ce dossier.

Tél. : 01.48.05.19.00 – Courriel : adocom@adocom.fr

 ADOCOM®-RP

AGENCE DOGNIN COMMUNICATION

11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris - Tél : 01.48.05.19.00 - Fax. : 01.43.55.35.08

e-mail : adocom@adocom.fr - site : www.adocom.fr

Qualification : Agence Certifiée OPQCM

